

Luxembourg, le 7 septembre 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs:

« Selon un article paru récemment dans un quotidien luxembourgeois, les refuges d'animaux luxembourgeois semblent avoir atteint leurs limites concernant leur capacité d'accueil. Surtout le nombre de chats abandonnés a considérablement augmenté pendant les derniers mois.

Voilà pourquoi nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs :

- *Suite au nombre croissant de chats abandonnés, est-ce que le ministre compte sensibiliser davantage le public concernant la responsabilité qu'incombe au propriétaire d'un animal domestique, notamment concernant la castration des chats mâles.*
- *Que compte faire le ministre au sujet des chats sauvages non castrés? Est-il envisageable que les services du ministère capturent ces chats dans le but de les faire castrer ?*
- *Quelle est l'avis du ministre concernant une éventuelle introduction de l'obligation de l'identification électronique des chats comme cela est le cas pour les chiens ? »*

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

Max HAHN
Député

Claude LAMBERTY
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu